

Programme stratégique transversal 2018-2024

Commune d'Olne

Volet interne

Objectif stratégique 1 : préserver des services communaux efficaces, performants et accessibles

Objectif opérationnel 1.1 : optimiser la gestion communale en dotant l'administration de logiciels et outils performants

Action 1 : mettre en place d'un logiciel de gestion du courrier entrant

Action 2 : planifier et mettre à jour le parc informatique communal

Objectif opérationnel 1.2 : doter l'administration de moyens permettant la mise en œuvre d'une politique RH ambitieuse

Action 3 : mettre à jour les descriptions de fonction des agents communaux

Action 4 : mettre à jour l'organigramme de l'administration

Objectif opérationnel 1.3 : mettre en œuvre le plan de synergies définis entre la Commune et le CPAS

Action : mettre en place une gestion administrative commune AC/CPAS du personnel

Action 5 : mettre en place un service commun des marchés publics à l'administration communale

Action 6 : se porter candidat pour une fusion Commune/CPAS

Objectif opérationnel 1.4 : mettre en place des processus de collaboration avec d'autres pouvoirs publics géographiquement proches

Action 7 : inscrire et développer la commune au sein de l'agence immobilière sociale du Pays de Herve

Action 8 : proposer l'organisation de collèges communs avec les communes voisines pour mettre en place de nouvelles synergies et collaborations

Objectif opérationnel 1.5 : simplifier l'accès aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite

Action 9 : créer un emplacement PMR à proximité de l'administration communale

Action 10 : créer des emplacements PMR devant les écoles communales

Objectif opérationnel 1.6 : améliorer les outils de communication à l'égard des citoyens

Action 11 : fournir une information neutre et pertinente aux citoyens via les canaux de communication

Action 12 : mettre à jour le site internet et le rendre plus lisible pour les citoyens

Action 13 : organiser annuellement l'accueil des nouveaux Olnois

Action 14 : mettre en place une permanence des membres du collège 1 fois par mois sans rendez-vous

Action 15 : organiser au minimum une fois par an une séance de questions/réponses préalable au conseil communal

Action 16 : publier sur le site internet les comptes, budgets et pv des conseils

Volet externe

Objectif stratégique 2 : assurer la cohésion sociale, le confort de vie et le bien-être de tous les citoyens et acteurs olnois

Objectif opérationnel 2.1 : identifier et soutenir les personnes les plus fragilisées sur la commune

Action 1 : mettre en place un réseau de bienveillance citoyen

Action 2 : poursuivre l'action "cognous" à destination des personnes âgées au début de chaque année

Objectif opérationnel 2.2 : soutenir la dynamique associative de la commune

Action 3 : mettre à jour le règlement subvention destiné aux associations

Action 4 : prévoir un budget suffisant chaque année pour soutenir les associations olnoises dans leurs manifestations

Action 5 : mettre en place une réunion annuelle de concertation des associations

Objectif opérationnel 2.3 : favoriser la participation citoyenne

Action 6 : développer le nombre et l'action des groupes de travail de la CLDR ouverts à tous les Olnois

Action 7 : mettre en place un nouveau plan communal de développement rural (PCDR)

Objectif opérationnel 2.4 : offrir un cadre de vie de qualité aux jeunes olnois

Action 8 : construire deux préaux à l'école communale d'Olne

Action 9 : maintenir la mise en place d'une prime de rentrée aux Olnois âgés de 3 à 12 ans

Action 10 : envisager la mise à disposition d'un local pour les scouts d'Olne

Action 12 : mettre en place des animations à destination d'un jeune public

Objectif opérationnel 2.5 : permettre aux Olnois de disposer d'une offre culturelle riche et diversifiée

Action 13 : organiser chaque année une manifestation d'envergure (le parcours d'artiste ou le concert de fin d'année, en alternance)

Action 14 : organiser des rencontres de lecteurs/auteurs

Action 15 : maintenir une bibliothèque de qualité en restant en catégorie 2

Objectif opérationnel 2.6 : défendre une agriculture raisonnée, raisonnable et innovante

Action 16 : défendre les agriculteurs et les producteurs olnois dans les associations et les groupements supra-communaux (GAL, Pays de Herve futur...)

Action 17 : soutenir les initiatives en matière de circuits courts

Action 18 : Etre un relais actif des agriculteurs via les plans d'actions du GAL, PHF et RataV

Action 19 : mettre en place un mécanisme d'avance récupérable pour favoriser la création de mares

Action 20 : mettre en place un incitant financier pour favoriser la location des terres agricoles aux agriculteurs olnois

Action 21 : maintenir l'organisation du recyclage des bâches agricole

Objectif opérationnel 2.7 : jouer un rôle moteur dans l'économie locale

Action 22 : intégrer les PME, indépendants et professions libérales dans un guide communal distribué à l'ensemble de la population

Action 23 : consulter systématiquement les commerçants et entrepreneurs locaux dans les marchés publics

Objectif opérationnel 2.8 : encourager et développer l'offre d'activités sportives sur le territoire communal

Action 24 : étudier la mise en œuvre de « chèques sports » pour les jeunes de 7 à 18 ans

Action 25 : soutenir les associations actives dans le domaine du sport

Objectif stratégique 3 : investir et entretenir les infrastructures communales et les voiries ;

Objectif opérationnel 3.1 : devenir propriétaire de la carrière du Bay-Bonnet et assurer une exploitation harmonieuse entre l'exploitant et les riverains

Action 1 : acquérir la propriété de l'ensemble de la carrière

Action 2 : désigner un exploitant qui travaillera de manière concertée avec l'administration et les riverains

Action 3 : poursuivre le suivi de l'exploitation avec les riverains

Objectif opérationnel 3.2 : Investir structurellement et massivement dans la rénovation des voiries

Action 4 : réaliser un cadastre des routes à réparer ou à refaire, des trottoirs à construire sur la durée de la mandature

Action 5 : hiérarchiser les voiries en fonction des interventions nécessaires (réfection en profondeur ou légère)

Action 6 : Investir chaque année 150.000 à 200.000 euros de fonds propres pour la rénovation des voiries

Action 7 : prévoir systématiquement des réunions de concertation avec les riverains avant les chantiers de réfection des voiries

Objectif opérationnel 3.3 : mettre en œuvre le PIC 2019-2021

Action 8 : Réfection de la rue Froidbermont

Action 9 : Réfection et amélioration des rues Herdavoie et Rafhay

Action 10 : Réfection et amélioration des Gorges du Loup et des Heids

Action 11 : Étude du projet de réfection et égouttage de la rue des combattants

Objectif opérationnel 3.4 : poursuivre la mise en œuvre du PCDR

Action 12 : Finaliser la fiche relative à la sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne

Action 13 : finaliser la fiche relative à l'aménagement paysager de la Croix-Renard

Objectif opérationnel 3.5 : construire une maison de village à Saint-Hadelin

Action 14 : acquérir la propriété de la parcelle dans le cadre d'un projet PCDR

Action 15 : désigner un auteur de projet pour la réalisation de la maison de village

Objectif opérationnel 3.6 : réfectionner les voiries agricoles en mauvais état

Action 16 : Réfection de la voirie Martinmont

Action 17 : Réfection de la voirie Grand Champs

Action 18 : Réfection de la voirie Sur les Jardins

Action 19 : Réfection de la voirie En Egypte

Action 20 : Réfection de la voirie Haut Sart

Action 21 : Réfection de la voirie Les Agaus

Action 22 : Réfection du Chemin vers le Château de Saint Hadelin, Haut tilleul, Voie de Liège

Action 23 : Réfection des Six chemins (chemin vicinal 1 et 51)

Objectif opérationnel 3.7 : développer le réseau d'égouttage

Action 24 : mettre en place une collaboration étroite avec l'AIDE pour obtenir la construction d'une station d'épuration

Action 25 : poursuivre les travaux d'égouttage au village et à Riessonsart

Objectif opérationnel 3.8 : sécuriser les zones dangereuses

Action 26 : améliorer et sécuriser les abribus et arrêts de bus

Action 27 : améliorer la sécurité en systématisant le marquage au sol

Objectif stratégique 4 : gérer la commune de manière éthique, raisonnable et écoresponsable.

Objectif opérationnel 4.1 : maintenir une fiscalité à un niveau bas et maîtriser les dépenses publiques

Action 1 : maintenir des taux additionnels bas à l'IPP et au précompte immobilier

Action 2 : réaliser un état des lieux du matériel du service des Travaux et planifier le remplacement progressif des machines et véhicules vieillissants

Action 3 : analyser systématiquement l'opportunité de répondre à un appel à projets subsidié

Action 4 : évaluer chaque année les primes communales en fonction de leur utilisation par les Olnois

Objectif opérationnel 4.2 : préserver la qualité du paysager et l'unité du bâti

Action 5 : réaliser un guide communal d'urbanisme

Action 6 : consulter systématiquement la CCATM pour les projets jugés d'importance significative

Action 7 : fixer des règles objectives (tel qu'un nuancier des couleurs et des matériaux acceptés)

Action : diffuser la charte urbanistique aux vendeurs et acheteurs de biens immobiliers

Objectif opérationnel 4.3 : être une commune modèle en matière d'éthique et de bonne gouvernance

Action 8 : supprimer les remboursements de frais par les mandataires

Action 9 : réaliser chaque année le cadastre des mandats et rémunérations et le mettre à jour sur le site internet

Objectif opérationnel 4.4 : être une commune responsable au plan environnemental

Action 10 : végétaliser les cimetières communaux

Action 11 : remplacer progressivement les véhicules communaux par des véhicules aux normes les plus récentes en matière de pollution

Action 12 : installer une borne de rechargement électrique pour véhicules

Action 13 : informer par le biais des outils d'information communaux de toute initiative dans le domaine du covoiturage ou de la mobilité durable

Action 14 : organiser la collecte des encombrants

Objectif opérationnel 4.5 : être une commune active au niveau touristique

Action 15 : développer le tourisme doux avec la collaboration du GT Sentier de la CLDR

Action 16 : Oeuvrer à la mise en réseau des 4 plus beaux villages de l'arrondissement